

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Orléans, le 30/06/23

Mesures de sécurité pour prévenir les épisodes de violences urbaines

Des dégradations de biens publics et privés ont été commises la nuit dernière, avec une forte intensité : feux de poubelles et de véhicules, mais également vitrines de magasins cassées et bâtiments incendiés, en particulier sur l'agglomération de Montargis.

Ces affrontements sont de nature à se reproduire. Ainsi, pour favoriser la protection des personnes et des biens, la Préfète du Loiret a décidé d'autoriser, par arrêtés préfectoraux, l'utilisation de drones par les forces de sécurité intérieure du vendredi 30 juin au lundi 3 juillet, sur diverses communes du département, dont Montargis et en agglomération orléanaise. Les gendarmes et policiers pourront ainsi bénéficier d'une vision grand angle afin de pouvoir identifier et prévenir rapidement le risque d'incident, tout en sécurisant l'engagement des forces au sol.

Pour rappel, la préfecture du Loiret a également pris le 29 juin deux arrêtés :

- Arrêté préfectoral portant interdiction temporaire de port et transport d'objets pouvant constituer une arme par destination, du 29 juin 2023 à 19h au 4 juillet 2023 à 8h
- Arrêté préfectoral portant réglementation de l'achat, de la vente au détail, de l'enlèvement et du transport de carburant et de l'usage et de la vente des artifices de divertissement, du 29 juin au 5 juillet

A noter que conformément aux préconisations nationales, les sociétés de transports en commun du département cesseront, par mesure de prévention, la circulation des véhicules pour 21h approximativement. Les horaires des derniers départs des lignes concernées sont à retrouver sur leurs sites Internet.

Les forces de l'ordre resteront mobilisées ce weekend pour lutter contre tous nouveaux agissements et assurer l'ordre sur l'ensemble du département.

Cabinet de la préfète
Service régional de la communication
interministérielle

La préfète du Loiret condamne avec la plus grande fermeté les dégradations commises et lance à nouveau un appel au calme et à la responsabilité.

Elle demande également à chacun de ne pas propager de fausses informations, et de ne relayer que des informations provenant de sources officielles.

Retrouvez les arrêtés sur le site de la préfecture du Loiret :

<https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Recueil-des-actes-administratifs/Recueil-des-actes-administratifs-departementaux/Juin-2023>